

---

Adresse du tribunal criminel du département de la Nièvre félicitant la Convention pour le courage et l'énergie avec lesquels a terrassé le monstre et ses complices, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du tribunal criminel du département de la Nièvre félicitant la Convention pour le courage et l'énergie avec lesquels a terrassé le monstre et ses complices, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 265;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22923\\_t1\\_0265\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0265_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Périssent de même tous les traîtres et les usurpateurs de quelque espèce qu'ils soient ! Tels sont nos vœux les plus ardents.

Comptez, législateurs, sur notre dévouement, notre amour et notre reconnaissance. La Convention nationale sera toujours notre seul point de ralliement. Restez fermes à votre poste. Le sang ne coule dans nos veines que pour y maintenir votre attitude constante.

DELATREMBLAIS, VILPOU, FROTTIER, NIDAULT, DIAU, André BEAUMONT (*présid.*), DEBRINAY (*secrét.*) [et une signature illisible].

n

[*Les membres composant le tribunal criminel du départ de l'Indre à la Conv.; s.l.n.d.*] (1).

Vous avez juré de sauver la République et la liberté; comptant sur vos sermens, le peuple est tranquille et debout. Vainement la main des scélérats tente chaque jour de renverser l'édifice impérissable que votre courage élève; vainement des trahisons sans nombre vous environnent; vainement des abîmes toujours renaissans sont creusés sous vos pas; vainement les tempêtes des factions liberticides menacent d'engloutir le vaisseau de la République; votre énergie saura le conduire heureusement au port. Périssent les Catilina ! Périssent les Cromwel ! Que les noms de ceux que la hache révolutionnaire, que la main des nouveaux Brutus vient de frapper, n'arrivent chez nos derniers neveux que chargés d'opprobres et d'ignominie; qu'ils servent, s'il se peut encore, d'alimens à la haine contre les tyrans et les traîtres ! Dignes représentans, restez à votre poste, la gloire de la République en dépend et le peuple le veut.

A. JAYMEBON (*présid.*), TURQUET (*juge*), NERAUD (*juge*), GAILLARD (*accusateur public*), Bertrand GREUILLE fils, GOULLAUD (*greffier*).

o

[*La sté popul. de Toul (2) à la Conv.; Toul, 16 therm. II*] (3).

Citoyens représentans,

Quelques hommes avoient osé concevoir le projet d'asservir leur patrie, et de la livrer sanglante et déchirée aux mains de ses féroces ennemis. Le patriotisme le plus ardent et la vertu la plus pure sembloient s'exhaler dans leurs discours, et leurs cœurs étoient le repaire de tous les crimes. La trame étoit ourdie. Dans quelques heures un nouveau Cromwel alloit élever son trône sur les corps sanglans des plus inébranlables soutiens de la République.

Mais le génie de la liberté planoit sur vos têtes et vous couvroit de son égide. Jamais elle ne courut de dangers plus grands; mais jamais aussi la représentation nationale ne fut plus énergique et plus majestueuse. Chargée des destinées d'un grand peuple, elle s'est montrée digne de lui.

Oui, vous avez bien jugé le peuple français : il ne mettra jamais en balance un homme et la patrie. Il peut quelques instans se laisser séduire par des dehors imposteurs; mais sa colère est d'autant plus terrible que l'on aura abusé de ses vertus même pour le tromper. Il peut paroître se passionner pour les talens d'un orateur; mais, ne vous y trompez pas, c'est aux principes qu'il rend hommage; il ne peut avoir d'idole que la liberté.

Frappez, citoyens représentans, frappez sans relâche les têtes sans cesse renaissantes de l'hydre du despotisme. Vous avez ordonné la victoire, et nos guerriers triomphent au-delà de nos frontières. Ordonnez l'anéantissement de toutes les factions de l'intérieur, et les conspirateurs périront; il ne restera d'eux que leur mémoire infâme, que l'histoire livrera à l'exécution de la postérité.

A la première nouvelle de ces attentats nouveaux, un sentiment profond d'indignation s'est emparé de tous les esprits; les membres de la société populaire et les citoyens des tribunes, par un mouvement spontané, se sont levés, et ont renouvelé le serment de rester inviolablement attachés à la représentation nationale, de la défendre, et de mourir pour elle; et la salle a longtems retenti des cris mille fois répétés de : *Vive la République ! Vive la Convention ! Périssent les despotes, les dominateurs et les traîtres ! S. et F. !*

GENNEVEAUX (*présid.*), J. CARER (*membre du c. de correspondance*), GIRARDEY (*membre du c. de correspondance*).

p

[*Le tribunal criminel du départ de la Nièvre à la Conv.; s.l.n.d.*] (1).

Représentans du peuple,

Un nouveau Catilina a osé attenter à la souveraineté du peuple. Par votre attitude fière et imposante, par votre courage, votre énergie, vous avés terrassé ce monstre et les scélérats qui s'étaient associés à ses crimes; vous avez vengé la patrie et elle en sera reconnaissante.

Continués, intrépides montagnards, vos travaux immortels, continués à faire triompher la liberté. Restés à votre poste, le salut de la République vous en fait un devoir.

Vive la République ! Vive la Convention ! Vive la montagne ! Périssent tous les traîtres !

Nicolas FITY, Claude BREUZIN, le sans-culotte F. GUINIER (*présid.*), Alex.-César LEFYOT, R. ACCOT (*accusateur-public*), AVENNE (*greffier*).

(1) C 312, pl. 1244, p. 40. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Meurthe.

(3) C 315, pl. 1262, p. 46. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>); *J. Fr.*, n° 682.

(1) C 312, pl. 1244, p. 24. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).